

PLOT RESULTS

2024



UTM
2500

RENDEMENT
TN/AC

LAIT/TONNE
3118

BŒUF/ACRE

COOPÉRATEUR	Ferme Valerien Gagné	TYPE DE SOL	Clay	POPULATION	32 000
LIEU	St-Elzar, QC	DRAINAGE	Unknown	RÉCOLTE PRÉCÉDENTE	Corn
DOSSIER	143163	IRRIGATION	No	DATE DE SEMIS	05/20/2024
TYPE DE PARCELLE	Side-By-Side	LARGEUR DU RANG	30,00	DATE DE LA RÉCOLTE	09/17/2024
DIRECTEUR RÉGIONAL	Open Quebec	DÉTAILLANT			

MARQUE	VARIÉTÉ	POP. À	%	%	%	%	%	%	%	IVMSTD	>	NET	TONNES TONNES		LAIT		
		LA	MATIÈRE	PROTÉINE	FDA	FDN	AMIDON	LIGNINE	UNT				FDND	48		ÉN.	PAR
		RÉCOLTE	SÈCHE									LACT.	65 %	ACRE	ACRE	LAIT/TONNE	ACRE
PRIDE	AS1047RR EDF		35,4	7	25,3	47,1	32	3,2	64	83	64	1,49				3118	
PRIDE	AS1058G2 EDF RIB		41	6,2	25,5	46,2	33,2	3,4	64	83	64	1,49				2987	
DEKALB	DKC30- 63RIB		36,1	6,5	26,9	48,7	29,9	3,3	63	81	61	1,45				3127	
MOYENNES DE LA PARCELLE			37,5	6,57	25,9	47,33	31,7	3,3	63,67	82,33	63	1,48	0	0		3077,33	0

Toutes les commandes et les ventes sont assujetties aux conditions générales de vente de Semences PRIDE, lesquelles comprennent, entre autres, la limitation de garantie et de recours, ainsi que les restrictions concernant la zone agronomique et l'année de semis. De temps à autre, les conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications, sans préavis. PRIDE® et son logo, P® et son logo, Advantage AcreMD, et Pride Advantage AcreMD et son logo sont des marques déposées de Ag Reliant Genetics Inc. Les caractéristiques des produits sont déterminées par PRIDEMD. Elles sont basées sur des comparaisons à d'autres produits PRIDE (et non à des produits de la concurrence) lors d'essais menés au champ par Semences PRIDE. Les résultats individuels peuvent varier. La performance peut varier d'un site à un autre, et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir puisque les conditions locales de croissance, le sol et les conditions climatiques peuvent varier. Les producteurs devraient, dans la mesure du possible, évaluer les données obtenues à plusieurs endroits et sur plusieurs années.

TOUJOURS LIRE ET RESPECTER LES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un produit pesticide sans respecter les directives de l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale. TOUTES LES FORMULATIONS de dicamba ou de glyphosate NE SONT PAS approuvées pour utilisation sur la culture avec les produits de soya Roundup Ready[®] Xtend[®]. N'UTILISER QUE DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT ÉTIQUETÉS ET APPROUVÉS POUR DE TELLES UTILISATIONS. Contactez l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour toutes les questions concernant le statut d'homologation des produits herbicides dicamba, pour utilisation sur les soya Roundup Ready[®] Xtend[®] ou sur les produits avec la technologie XtendFlex[®]. La technologie Roundup Ready[®] Xtend[®] contient des gènes qui lui confèrent une tolérance au glyphosate. Les soya Roundup Ready[®] Xtend[®] contiennent des gènes qui leur confèrent la tolérance au glyphosate et au dicamba. Le glyphosate tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Le dicamba tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au dicamba. Communiquez avec votre détaillant Bayer, consultez le Guide Bayer d'utilisation de la technologie, appelez le service d'assistance technique au 1-888-283-6847 pour connaître les programmes recommandés de suppression des mauvaises herbes sous le système de culture Roundup Ready[®] Xtend. RIB Complete[®], Roundup Ready[®] Xtend[®], Roundup Ready[®] Yield[®], Roundup Ready[®], SmartStax[®], VT Double PRO[®] et XtendFlex[®] sont des marques déposées du groupe Bayer. Utilisés sous autorisation. LibertyLink[®] et le dessin de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Utilisés sous autorisation. Herculex[®] est un produit de Dow AgroSciences LLC. Utilisé sous autorisation. Bayer CropScience est membre de CropLife Canada. Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship (ETS). Les produits Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer concernant la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer, auprès de leurs manutentionnaires de grains, la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship[®] est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship.

